

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 28 mars 2024.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André et M. VALADE Patrick.

Etaient absents représentés : M. SABOUREAU Jean-François par M. VALADE Patrick et M. TERCENIO Jean-Claude par Mme BOISSIE Jacqueline

Était absente : Mme FRANCHINI Nathalie.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 12 MARS 2024

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité sauf annotation :

<p>1- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024</p> <p>Le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).</p> <p>Les taux 2024 ont été maintenus au niveau de ceux de 2023 :</p> <p style="padding-left: 20px;">Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,80 %</p> <p style="padding-left: 20px;">Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 65,78 %</p> <p style="padding-left: 20px;">Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 10,50 %</p>	APPROUVEE																																													
<p>2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dénomination</th> <th style="text-align: center;">Montants</th> <th style="text-align: center;">VOTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACCA</td> <td style="text-align: right;">750.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td style="text-align: right;">400.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les loisirs de Sophie</td> <td style="text-align: right;">150.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cheveux d'Argent</td> <td style="text-align: right;">1 000.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comité des Fêtes</td> <td style="text-align: right;">5 000.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FNACA</td> <td style="text-align: right;">125.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ondes Football Club</td> <td style="text-align: right;">300.00 €</td> <td style="text-align: center;">1 abstention</td> </tr> <tr> <td>Ondes Karaté Do</td> <td style="text-align: right;">300.00 €</td> <td style="text-align: center;">1 contre</td> </tr> <tr> <td>Ondes Percutantes</td> <td style="text-align: right;">800.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Peña Onda</td> <td style="text-align: right;">500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>APE Les P'tits cailloux</td> <td style="text-align: right;">200.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coopérative Scolaire</td> <td style="text-align: right;">1 550.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subvention non affectée</td> <td style="text-align: right;">2 500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">13 575.00€</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;"><i>*Les membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote</i></p>	Dénomination	Montants	VOTE	ACCA	750.00 €		ADMR	400.00 €		Les loisirs de Sophie	150.00 €		Cheveux d'Argent	1 000.00 €		Comité des Fêtes	5 000.00 €		FNACA	125.00 €		Ondes Football Club	300.00 €	1 abstention	Ondes Karaté Do	300.00 €	1 contre	Ondes Percutantes	800.00 €		Peña Onda	500.00 €		APE Les P'tits cailloux	200.00 €		Coopérative Scolaire	1 550.00 €		Subvention non affectée	2 500.00 €		Total	13 575.00€		APPROUVEE
Dénomination	Montants	VOTE																																												
ACCA	750.00 €																																													
ADMR	400.00 €																																													
Les loisirs de Sophie	150.00 €																																													
Cheveux d'Argent	1 000.00 €																																													
Comité des Fêtes	5 000.00 €																																													
FNACA	125.00 €																																													
Ondes Football Club	300.00 €	1 abstention																																												
Ondes Karaté Do	300.00 €	1 contre																																												
Ondes Percutantes	800.00 €																																													
Peña Onda	500.00 €																																													
APE Les P'tits cailloux	200.00 €																																													
Coopérative Scolaire	1 550.00 €																																													
Subvention non affectée	2 500.00 €																																													
Total	13 575.00€																																													
<p>3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2024</p> <p>Il a été décidé d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2024 à Mmes ZAIA/DE FORNI pour un montant de 300.00 €.</p>	APPROUVEE																																													

4- ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**APPROUEE**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents a été adopté.

5- BUDGET PRIMITIF 2024**APPROUEE**

Le Budget Primitif 2024 a été approuvé comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	944 053,60	1 981 646,71
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	384 514,40	520 135,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 681 431,63	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (2)		1 929 995,63	2 501 782,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 017 593,89	660 725,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 356 868,89
Total de la section de fonctionnement (2)		2 017 593,89	2 017 593,89
TOTAL DU BUDGET (4)		3 947 589,52	4 519 376,25

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

6- DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 18-2-6 DU 19 FEVRIER 2018**APPROUEE**

Il a été décidé de retenir une durée d'amortissement d'un an, l'année du mandatement pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au 2046 à compter de l'entrée en vigueur de la présente et de conserver une durée d'amortissement de 15 ans pour toutes les autres subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204X.

7- CONSULTATION FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**APPROUEE**

Monsieur le Maire a été autorisé à préparer, à passer, à exécuter et à régler le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant de l'école élémentaire d'Ondes.

8- CREATION D'UN SKATE PARK - CONVENTION D'UTILISATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**APPROUEE**

Il a été décidé d'approuver le projet de création d'un skate park au niveau des aires sportives de la commune et de retenir l'entreprise Girou Construction pour la réalisation de ces travaux pour un coût prévisionnel de 74 240€ HT.

Une aide financière sera sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La commune s'est engagée à signer une convention relative à l'utilisation et à l'animation de cet équipement précisant des créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et des créneaux en accès libre.

9- MISE EN DEMEURE EMPLACEMENT RESERVE N°7 – DROIT DE DELAISSEMENT**APPROUEE**

Une demande de permis d'aménager, enregistré sous la référence PA 03140323 W0002, a été déposée le 05 octobre 2023 par la société HECTARE pour la réalisation d'un lotissement de 14 lots et d'un macrolot à usage d'habitation desservis par une voie interne.

<p>Cette opération se situe sur la parcelle ZB 155 grevée par l'emplacement réservée n°7 du Plan Local d'Urbanisme concernant la réalisation de l'élargissement du chemin des Carolles et l'aménagement d'un cheminement doux (piétons-vélo) le long du chemin des Carolles.</p> <p>La société HECTARE sollicite la Mairie d'Ondes en vue d'une demande de déclassement d'une partie de l'emplacement réservé N° 7. Elle souligne que l'emprise de l'emplacement réservé actuel sera aménagée en espace vert, conformément aux prescriptions du PLU.</p> <p>La levée de l'emplacement réservé n°7 sur la parcelle ZB 155 a été prononcée et Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	
<p>10- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE ADMINISTRATIF</p> <p>Il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} mai au 30 juin 2024.</p> <p>Cet agent assurera l'accueil du public et les tâches administratives du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.5 heures.</p> <p>La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.</p>	<p>APPROUVEE</p>

Ondes, le 4 avril 2024

Le Maire,
André PAVAN

